

Les parents soussignés

Nom : _____ Prénom : _____ Profession : _____

Adresse exacte : _____ Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____ Natel : _____

déclarent demander l'admission au Foyer des Etudiants « Les Creusets », en qualité de semi-pensionnaire, de leur enfant :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Degré scolaire 2022/2023 _____ Natel de l'enfant : _____

pour l'année scolaire 2022/2023, c'est-à-dire, pour les lundis, mardis, mercredis, jeudis ou vendredis. (*souligner ce qui convient*).

- Ils déclarent avoir pris connaissance de la notice intitulée « Les Conditions financières pour le semi-pensionnat partiel » et accepter les conditions y figurant. Ce document fait partie intégrante du contrat et **est dûment signé**.
- Ils choisissent de payer la pension par
 - un versement annuel * au début de l'année scolaire,
 - deux versements * si l'inscription est pour deux jours au moins.
 - *souligner ce qui convient.*
- Ils ont expressément pris note de la clause de for.

Conditions financières pour le semi-pensionnat partiel

1. Prix de pension

- 1.1 Le prix de la pension comprend les frais de nourriture pour 1 à 3 repas de midi par semaine. Le montant est calculé en tenant compte globalement des divers congés de l'année scolaire.
- 1.2 Est compris dans le prix, l'accueil dans une lumineuse salle à manger, dans une véranda et sur une terrasse ombragée, permettant aux jeunes de jouer au baby-foot.
- 1.3 Le prix de pension pour les lundis est de Fr. 456.00 (TVA 7.7 % comprise)
Le prix de pension pour les mardis est de Fr. 456.00 (TVA 7.7 % comprise)
Le prix de pension pour les mercredis est de Fr. 468.00 (TVA 7.7 % comprise)
Le prix de pension pour les jeudis est de Fr. 432.00 (TVA 7.7 % comprise)
Le prix de pension pour les vendredis est de Fr. 444.00 (TVA 7.7 % comprise)

2. Plan financier

Le paiement de la pension s'effectue en un versement pour 1 jour,
en deux versements pour 2 jours,
en trois versements pour 3, 4 ou 5 jours.

3. Dispositions particulières

3.1 Factures

Les factures sont payables net à 30 jours.
Passé ce délai, il sera perçu un intérêt moratoire de 7 %.

3.2 Inscriptions

En inscrivant leur enfant, les parents s'engagent pour l'année scolaire entière.

3.3 Arrivée ou départ pendant l'année scolaire

- 3.3.1 Pour les élèves arrivant ou partant en cours d'année scolaire, le mois d'arrivée ou de départ est dû.
- 3.3.2 Les élèves quittant en cours d'année scolaire doivent payer une indemnité servant à couvrir les frais fixes engagés.

3.4 Absences

- 3.4.1 Afin de lutter contre le gaspillage et pour qu'une déduction puisse être effectuée, toute absence doit être signalée **avant 8h00** à la direction du Foyer. **Pour les élèves de 1^{ère} année, l'absence doit être annoncée par les parents.**

4. Les prix ci-dessus sont valables pour l'année 2022/2023.

5. For

Pour tout litige pouvant survenir entre les parties pour l'application du présent contrat, le For Judiciaire de Sion est adopté.

Lieu : _____ Date : _____

Signature de l'enfant :

Signature des parents
(Représentant légal)